

La France, un pays mobilisé pour répondre au défi climatique international



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Parce que les défis climatiques et énergétiques sont sans précédent et afin de répondre aux alertes données par les scientifiques, la France accorde un soutien prioritaire aux politiques sur le climat et aux deux instruments juridiques adoptés par la communauté internationale (la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto).

Ainsi, la France a fortement réduit ses émissions de gaz à effet de serre : en 2010, **elle était déjà à -6,6 % d'émissions par rapport à 1990** (pour un **objectif Kyoto** de stabilisation sur 2008-2012 par rapport à 1990), avec des émissions égales à 522,4 MteqCO₂. Elle contribue ainsi pleinement à l'engagement pris par l'Union européenne et ses États membres au titre du protocole de Kyoto (stabilisation des émissions françaises et -8 % à l'échelle de l'UE en 2008-2012 par rapport à 1990) et au titre du paquet énergie-climat (-20 % en 2020 par rapport à 1990). Mais, assurer la mise en œuvre du protocole de Kyoto ne constitue que la première étape d'une véritable politique nationale de transition bas-carbone qui s'inscrit sur le long terme pour relever au niveau international le défi climatique. Un défi qui impose la réduction de moitié des émissions mondiales en 2050 par rapport à 1990, afin de **contenir le réchauffement à moins de 2 °C d'ici la fin de ce siècle**, soit pour la France une réduction par 4, en tant que pays développé, de ses propres émissions d'ici 2050, comme cela a été inscrit dans la loi. C'est pourquoi, suite à la feuille de route pour la transition écologique de septembre 2012, la France défendra au **niveau européen des objectifs intermédiaires de réduction de 40 % d'ici 2030, puis de 60 % en 2040.**

En phase avec les négociations internationales en cours sur le climat, et principalement les derniers accords de Durban qui ont décidé de la **poursuite du protocole de Kyoto dans le contexte de la préparation d'ici 2015 d'un accord international universel contraignant pour l'ensemble des parties à partir de 2020**, la France s'investit pleinement dans ces négociations **et se déclare disponible pour accueillir la Conférence des Parties à la convention climat fin 2015 (COP21/CMP11)**. Elle souhaite à terme la signature d'un accord international ambitieux et juridiquement contraignant. Elle mène en parallèle de nombreuses actions politiques et économiques qui renforcent les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, que ce soit à l'échelle internationale, européenne, nationale ou locale.



Le défi climatique, une priorité de la France

Le changement climatique est une priorité du gouvernement français depuis le début des années 1990 et la politique climatique de la France n'a eu de cesse d'être renforcée depuis lors. Cette priorité a été réaffirmée dans la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale de septembre 2012. Les politiques et mesures – détaillées dans le plan climat – doivent permettre à la France de respecter ses engagements climatiques :

- ▶ au titre du protocole de Kyoto, soit une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 au niveau des émissions de 1990 ;
- ▶ au plan communautaire, notamment ceux négociés dans le cadre du paquet énergie-climat : la mise en œuvre de la directive révisée relative au système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) et l'atteinte de l'objectif français de réduction de 14 % entre 2005 et 2020 des émissions des secteurs non soumis à cette directive.

Elle a fait de l'adoption du paquet énergie-climat une des priorités de sa présidence du Conseil de l'Union européenne (second semestre 2008). Ce paquet permettra d'atteindre une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2020, une part de 20 % d'énergies renouvelables en 2020 dans la consommation finale énergétique de l'Union et une amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %.

La France soutient également la possibilité de porter l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne à 30 % en cas d'objectifs ambitieux des principaux émetteurs. Au regard de ces objectifs, elle proposera le cas échéant au niveau européen de relancer l'idée d'introduire un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, dans l'optique de renforcer la lutte contre les fuites de carbone.

La France, un pays déjà sobre en carbone

La France ne représente qu'1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, alors qu'elle contribue à hauteur de 4 % au PIB (produit intérieur brut) mondial. Elle compte parmi les pays industrialisés les moins émetteurs de gaz à effet de serre, tant en termes d'émissions par habitant que d'émissions par unité de PIB, et ce grâce notamment à un mix électrique reposant en majorité sur le nucléaire, mais également à des politiques volontaristes de réduction des émissions. Entre 1990 et 2010, les émissions de gaz à effet de serre couvertes par le protocole de Kyoto ont ainsi diminué de 6,6 % pour être d'un montant de 522,4 MteqCO₂.

Afin d'aller plus loin, le Gouvernement, à travers les cinq chantiers de la Conférence environnementale (14-15 septembre 2012), s'engage sur l'intégration du développement durable dans l'ensemble de ses politiques.



Conférence environnementale

Chantiers climat-énergie et transition énergétique

- ▶ Mobilisation autour de la transition énergétique fondée sur le principe de l'efficacité énergétique et de la priorité aux énergies renouvelables.
- ▶ Rénovation thermique des logements (mise aux normes énergétiques d'un million de logements par an) grâce à de nouveaux financements (doublement des plafonds de deux livrets d'épargne et recours au produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre) ; mise en place de guichets uniques de la rénovation thermique des logements ; développement du tiers-investissement.
- ▶ Diversification des sources de production et d'approvisionnement d'énergie (baisse à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025 (contre 75 % aujourd'hui) et recours accru aux énergies renouvelables ; appels d'offres pour l'éolien, le solaire, les réseaux de chaleur, la biomasse et la géothermie ; étude de potentialité des filières d'énergies marines).
- ▶ Banque publique d'investissement : priorité d'intervention sur la conversion écologique du système productif.
- ▶ Sensibilisation des élèves renforcée et campagne de communication.
- ▶ Mobilité durable : renforcement des transports collectifs et poursuite de la réduction des émissions des véhicules en CO₂/km (2 litres d'essence aux 100 km).



Un rôle moteur dans les négociations internationales

La France s'est investie tôt dans les négociations pour le régime post-2012. L'adoption, en 2008 sous présidence française de l'Union européenne, du paquet énergie-climat apporte la preuve par l'exemple qu'une zone géographique entière, avec des situations économiques, des bouquets énergétiques et des potentiels différents, peut se fixer des objectifs et des politiques ambitieux de lutte contre le changement climatique.

Dès 2009, la France et l'Union européenne affichaient également une position forte :

- ▶ obtenir un accord ambitieux, équilibré et compatible avec l'objectif de limitation à +2 °C ;
- ▶ un accord qui reprenne les principaux acquis du protocole de Kyoto et qui intègre des objectifs chiffrés contraignants et des objectifs sur des secteurs non pris en compte par le protocole (forêt, aviation, maritime...).

La forte implication de l'Union européenne dans ces négociations multilatérales lui a permis de jouer en 2011, après les conférences de Copenhague et de Cancun, un rôle charnière à Durban et d'être à l'origine du compromis principal obtenu et au cœur d'une large alliance pour l'ambition collective. Au-delà de la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto, un processus de négociation vers un accord global en 2015, comprenant l'ensemble des pays du monde, a été lancé. Des jalons doivent être fixés fin 2012 à Doha pour que ce processus débouche sur un succès en 2015.

Pour 2012, la France estime également essentielle la mise en œuvre des décisions des conférences de Cancun et Durban. Il s'agit notamment de faire vivre

les instruments prévus par ces décisions (système de suivi et de revue des actions, fonds vert, mécanisme sur les technologies, coopération sur l'adaptation, lutte contre la déforestation...) afin de favoriser des actions concrètes renforcées dans les pays développés et en développement. La conférence de Doha doit en outre permettre l'adoption formelle de la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto. La mobilisation de sources innovantes de financement, pour répondre à l'objectif de 100 MdUS\$/an d'ici 2020, constitue également un défi particulier à mener en liaison avec les travaux du G20 sur le financement climat, qui ont progressé sous présidence française en 2011. Enfin, la France porte l'objectif de relever à court terme le niveau d'ambition global qui est aujourd'hui insuffisant pour placer la communauté internationale sur une trajectoire compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement à 2 °C.

Un soutien solidaire aux mécanismes de projets

Afin de contribuer au développement durable des pays du Sud, la France encourage la mise en œuvre des mécanismes de projets relevant du protocole de Kyoto et facilite le financement de projets d'atténuation dans ces pays. La France a délivré, au total, 107 agréments et 14 autorisations à participer à des projets MDP (mécanisme de développement propre). Ces 121 projets représentent un abattement annuel sur la période Kyoto de 17 MteqCO₂. La France a également délivré 9 autorisations à participer et 3 agréments à des projets MOC (mise en œuvre conjointe), représentant un abattement annuel de 2,4 MteqCO₂.

Une seconde période d'engagement sous le protocole de Kyoto

Alors que s'approchait le terme de la première période d'engagement du protocole de Kyoto, la conférence de Durban, fin 2011, a permis de préserver ce qui constitue jusqu'à présent le seul cadre multilatéral juridiquement contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le compromis final a été inspiré par l'Union européenne, qui a lié la prolongation de son engagement au titre de Kyoto à l'adoption d'une feuille de route pour un accord global.

La France, avec l'Union européenne, s'est ainsi engagée à participer à la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto à partir du 1er janvier 2013. L'Union européenne, et ce malgré la faible part de ses émissions au niveau mondial (à peine plus de 10%), a été la première à avoir communiqué en avril 2012 son objectif de réduction (objectif quantifié de limitation et de réduction des émissions de 20%) pour la seconde période d'engagement.

Lors de la conférence de Doha, la France et l'Union européenne travailleront à des solutions opérationnelles afin que les Parties s'entendent pour rendre applicables immédiatement les amendements au protocole dans l'attente de leur entrée en vigueur formelle, et ainsi assurer la continuité des engagements et des mécanismes au cours de cette période de transition vers un cadre global pour l'après-2020.



De plus, le gouvernement français encourage les entreprises à participer à ces mécanismes, car ils permettent de susciter l'adhésion des pays en développement et émergents, notamment par des transferts de technologies.

Des moyens financiers importants pour les pays partenaires

L'action internationale de la France dans le domaine de la lutte contre le changement climatique représente aujourd'hui une part importante de son effort global d'aide publique au développement, en termes de volume comme d'échange d'expertise. Au niveau bilatéral, ses engagements n'ont cessé de croître, pour atteindre le montant de 7 Mds€ de financements liés à la lutte contre le changement climatique sur les trois dernières années. Par ailleurs, la France a renforcé son engagement dans les grands fonds multilatéraux, notamment via la 5^e reconstitution en 2010 du fonds pour l'environnement mondial, à hauteur de 215 M€, et sa participation dans le fonds pour les technologies propres, à hauteur de 500 MUS\$. Enfin, la France s'est engagée à mobiliser 1,26 Md€ sur la période 2010-2012 (420 M€ par an) au titre du « fast-start » décidé à Copenhague, dans le contexte de l'engagement pris par l'Union européenne (7,2 Mds€). Cet engagement français sera tenu : la France a ainsi mobilisé 420 M€ par an au titre du « fast-start » depuis trois ans, dont 78 % au niveau bilatéral. La France a également mobilisé des ressources supplémentaires pour la lutte contre la déforestation, en orientant 30 M€ vers le programme REDD+/gestion durable des forêts sur ses contributions au FEM (Fonds mondial pour l'environnement) et en augmentant les ressources du FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) dans le but de soutenir un objectif initial de 20 % du « fast-start » sur la forêt. Au niveau national, comme annoncé par le président de la République à l'assemblée générale des Nations unies en

septembre 2012, la France affectera, d'ici 2015, 10 % des revenus de sa taxe sur les transactions financières au financement de l'aide au développement, notamment dans le domaine de la santé et du changement climatique.

Adaptation au changement climatique

La création de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, en 2001, avec une mission explicite sur l'adaptation au changement climatique puis l'adoption de la stratégie nationale d'adaptation en 2006 ont marqué le début de l'action de l'État en ce domaine. Un travail interministériel mené entre 2007 et 2009 a permis de quantifier les coûts des impacts du changement climatique en France. En 2010, une concertation nationale en vue de l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique a été menée, conduisant à plus de 200 recommandations. Sur cette base, le gouvernement a présenté en juillet 2011 le premier plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Celui-ci est composé de 84 actions pour la période 2011-2015. Ces dernières visent notamment à économiser et optimiser l'utilisation de l'eau, à développer les savoirs sur les maladies émergentes et renforcer les dispositifs de surveillance, à adapter la politique d'aménagement du territoire et prévenir les incendies de forêts... Enfin, la France, de par sa diversité géographique et son engagement, soutient également la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement, la création de bases de données météorologiques et climatiques fiables jusqu'à la réalisation de projets concrets.

Pour en savoir plus

www.developpement-durable.gouv.fr